

Privilège—M. Broadbent

On m'a bien dit que les installations de l'INCO au Guatemala ne commencent à produire qu'en 1979.

Je maintiens cette assertion. Nos hauts fonctionnaires et nos ministres possèdent des renseignements bien clairs là-dessus. Cherchant à me contredire, le chef du Nouveau parti démocratique cite les propos suivants émanant de l'INCO, comme en fait foi la page 322 du hansard:

On prévoit que le niveau commercial de production sera atteint au cours du deuxième trimestre de 1978.

Il y a deux mots qui comptent dans cette phrase-là. Il est dit qu'on espère atteindre un niveau de production. On espère parce qu'on sait bien qu'il est difficile de mettre les opérations en branle dans ces usines d'outre-mer. Il y a bien des difficultés à aplanir au Guatemala comme il y en a eu en Indonésie. D'après mes sources de renseignements, on ne compte même pas sur une production régulière. On remarquera que je n'ai pas parlé de production mais de commercialisation. Il faut bien comprendre que dans le cas du Guatemala, la production n'atteint pas le marché comme telle car il faut qu'elle soit d'abord traitée. Le produit sort sous une forme plus ou moins brute et il faut lui faire subir d'autres transformations dans les raffineries de la compagnie à l'étranger avant de la commercialiser.

C'est tout ce que j'avais à dire à propos de la première remarque. Je m'en tiens à ma déclaration. Il semble bien que à dessein ou non, le chef du Nouveau parti démocratique ait trompé la Chambre en jouant sur le mot «production» par rapport «à commercialisation.»

Mon deuxième point a trait aux observations qu'a faites le chef du Nouveau parti démocratique en citant l'extrait suivant de ma réponse, comme en fait foi le hansard à la page 322:

... l'INCO compte réduire ses activités de 15 p. 100 au Canada, tandis qu'elle le fera dans une proportion de 30 p. 100 à l'étranger.

Et voici ce qu'a répliqué le chef du Nouveau parti démocratique pour me réfuter:

... l'INCO ne supprime aucun emploi dans ses filiales à l'étranger.

Je n'ai jamais dit cela. Je n'a jamais dit que l'INCO ne continuait pas à exploiter ses mines ni à moderniser ses installations en vue d'entrer en production et d'exporter à un moment donné. Encore une fois donc, le chef du Nouveau parti démocratique joue sur les mots ou cherche à induire la Chambre en erreur, par inadvertance, espérons-le, en parlant de développement tandis que je parlais de ses activités. A ce même sujet, j'aimerais citer un extrait du communiqué de l'INCO, daté du 20 octobre 1977, soit précisément celui qu'a cité lui-même le chef du Nouveau parti démocratique. Voici:

Le rythme de production des mines de nickel de la compagnie à l'étranger sera de beaucoup inférieur aux prévisions pour 1978; c'est donc dire que les niveaux d'emploi seront aussi réduits.

Voilà donc que l'INCO dit exactement ce que j'ai dit moi-même, soit que leurs niveaux d'emploi à l'étranger seront abaissés. A la suite de leurs discussions avec la compagnie, nos fonctionnaires estiment qu'on peut raisonnablement supposer que la production des mines à l'étranger sera d'environ 30 p. 100 inférieure aux objectifs qu'on s'était fixés.

Le troisième point a été interrompu par la décision de Votre Honneur, soit qu'il n'était pas recevable; par ailleurs, il est bien dit au hansard que j'ai induit la Chambre en erreur sur la question des stocks. Ici encore le compte rendu en dit assez

[M. Trudeau.]

long. J'avais indiqué bien clairement, comme en fait foi le hansard à la page 217:

● (1212)

... l'INCO fait du stockage depuis 12 ou 14 mois.

J'ai à la main un article paru en première page du *Globe and Mail*—j'espère que je ferai la une moi aussi—et qui cite les propos suivants du chef du NPD:

M. Broadbent a dit ... que l'INCO faisait du stockage depuis «environ un an».

Les deux déclarations disent pratiquement la même chose. Voilà pourquoi je crois vraiment que le chef du NPD n'a cherché qu'à attirer l'attention en soulevant la question de privilège sous un faux prétexte.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Oshawa-Whitby a obtenu hier la parole en soulevant la question de privilège. Comme d'habitude, lorsqu'un député intervient en alléguant qu'on a pu induire la Chambre en erreur, par inadvertance ou non, par certaines déclarations, je l'ai écouté jusqu'au bout. Il a fait consigner ses observations au compte rendu, et le premier ministre (M. Trudeau) a réfuté ses propos. Il s'agit de toute évidence d'une divergence d'opinions, et non d'une question de privilège.

* * *

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'EFFET DES DIRECTIVES DE LA CLI SUR LES INDEMNITÉS ET LES ALLOCATIONS DES PARLEMENTAIRES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'une question sur laquelle Votre Honneur a rendu une décision au début de 1977 après qu'on l'eut soulevée à la Chambre. Je crois que la même question va se poser de nouveau et qu'elle devrait être portée à votre attention pour que vous puissiez rendre une décision qui, je suppose, sera semblable à celle que vous avez rendue pour l'année 1977.

Je veux parler du fait que la loi sur le Sénat et la Chambre des communes prévoit une hausse automatique de 7 p. 100 des indemnités et allocations des députés et des sénateurs. Mais, il y a un an, Votre Honneur a décidé, après que la question eut été soulevée à la Chambre, que les directives de la Commission de lutte contre l'inflation devaient s'appliquer et le montant qui avait été accordé avait donc été réduit de façon à ne pas dépasser les limites prévues par la loi. Le ministre des Finances a annoncé que, pour 1978, la limite des hausses de salaires et de revenus sera de 6 p. 100. Or, la loi sur le Sénat et la Chambre des communes prévoit une augmentation de 7 p. 100; il me semble alors que la question se pose de nouveau.

Je pense que la plupart d'entre nous avons estimé que Votre Honneur avait proprement tranché la question l'année dernière après avoir consulté les représentants des divers partis, et je la resoulève pour que Votre Honneur puissiez la trancher encore une fois. Les députés savent, je pense, que je serais plus heureux si l'augmentation au complet était annulée comme elle devrait l'être; mais, bien sûr, nous devons attendre la proposition du gouvernement. De toute façon, je ne doute pas que Votre Honneur voudra régler la question de contenir les augmentations des députés dans les limites permises par la loi.